



▶ **ST. VITH**
Vennbahnstraße 4/2
4780 St. Vith
Tel. +32 (0)80 280 060

▶ **EUPEN**
Hütte 79
4700 Eupen
Tel. +32 (0)87 638 900

▶ **info@adg.be**

▶ **www.adg.be**

▶ L'Arbeitsamt est le service public d'emploi
et de formation de la Communauté germanophone
de Belgique

mise en page: Rita Johannis - photos: ADG, Willi Filz, archives

- ▶ Placement et conseils emploi
- ▶ Conseils formations
et professions
- ▶ Informations
sur les professions
- ▶ Conseils aux entreprises
- ▶ Formation professionnelle
- ▶ Analyse du marché de l'emploi



Arbeitsamt der DG

LA COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE

Situé à l'extrémité est du pays, le territoire belge de langue allemande, officiellement appelé « Communauté germanophone », possède des frontières communes avec les Pays Bas, l'Allemagne et le Luxembourg.

Il est de coutume de distinguer entre le nord, avec la « capitale » Eupen, présentant une densité de population élevée, et le sud, l'Eifel belge, nettement moins peuplé et à caractère rural.

Avec ses 74.000 habitants vivant sur 854 km² la Communauté germanophone est, et de loin, l'entité fédérée la plus petite de Belgique. Beaucoup de germanophones parlent au moins une des deux autres langues officielles du pays, généralement le français : avantage indéniable qui peut s'avérer payant sur le plan des études et de la vie professionnelle.



LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE

Environ 2.200 entreprises ont leur siège en Communauté germanophone. Elles occupent à peu près 22.000 personnes. Pour la plupart il s'agit de PME, dont beaucoup à caractère artisanal.

Comme partout ailleurs, c'est le secteur tertiaire qui est le plus pourvoyeur d'emplois, avec, en tête, le commerce, l'administration publique, les services de santé et l'enseignement. Les industries les plus importantes sont la construction métallique, le bâtiment et l'alimentaire.

Parmi les avantages compétitifs, on citera le solide ancrage local, la qualité et la diversité de l'activité artisanale, la situation au cœur de l'Europe de l'Ouest, la proximité d'importants réseaux de transport, un système d'enseignement et de formation très développé et une qualité de vie élevée due à un environnement naturel intact.

LE CONTEXTE INSTITUTIONNEL

La Belgique est un Etat fédéral à la structure institutionnelle très complexe constituée d'entités appelées « Régions » et « Communautés ». Pour simplifier : les Régions ont des compétences en matière économique, les Communautés qui correspondent aux régions linguistiques dans les matières dites « personnalisables ».

Concrètement, la Communauté germanophone dispose de l'autonomie législative dans des domaines aussi importants que l'enseignement, l'emploi, la culture et la santé. De ce fait, elle est dotée d'un parlement et d'un gouvernement propres.

Suite au transfert des compétences en matière d'emploi, l'Office de l'Emploi de la Communauté germanophone a été créé en 2000 par voie de décret. Les services publics de l'emploi dans les autres régions du pays sont le FOREM (Wallonie), le VDAB (Flandre) et Actiris (Bruxelles-Capitale).



NOS MISSIONS

Les missions de l'Office sont au nombre de trois : la promotion de l'emploi, l'organisation de la formation professionnelle et l'orientation professionnelle. A cela il faut ajouter des tâches en rapport avec la mise en œuvre de la politique de l'emploi en Communauté germanophone : veille sur le marché du travail, activités consultatives, coopération au sein d'organes ad hoc.

NOS SERVICES

Sur le plan opérationnel, on distingue entre les services aux personnes et les services aux entreprises.

Si l'Office s'adresse prioritairement aux demandeurs d'emploi, son public comprend aussi des travailleurs, des jeunes en fin de scolarité, des étudiants. A tous, l'Office offre des services personnalisés en fonction des besoins :

placement, conseils emploi, orientation professionnelle, information sur les professions, des ateliers de recherche d'emploi, des mesures d'insertion et de formation professionnelles.

A côté de tâches classiques comme le recrutement de personnel, la coopération avec les employeurs et les secteurs recouvre d'autres activités, notamment dans le cadre des services aux entreprises : qualification des collaborateurs, information et conseils en matière d'aides à l'embauche et à la formation, suivi administratif et technique des mesures etc.

NOTRE ORGANISATION

Nous sommes un organisme de droit public doté de l'autonomie administrative. Un conseil d'administration exerce le contrôle de la gestion journalière. Il est composé de représentants des partenaires sociaux, des communes, de l'enseignement, des opérateurs de formation publics et privés et du gouvernement de la Communauté germanophone.

